Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 022-200082857-20260904-142_09_2026-DE

COMMUNE DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

4 septembre 2026

Convocation du 28 août 2026

Le quatre septembre deux-mille-vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de Châtelaudren-Plouagat se sont réunis à la médiathèque de Plouagat sous la présidence de Mr Olivier Boissière, Maire

- **Etaient Présents** : Olivier BOISSIERE, Sophie LE BONHOMME, Patrick SOLO, Rozenn JOUAN, Daniel TURBAN, Morgane WYDAUW-MEYNIER, Patrick MARTIN, Géraldine LE LAY, Jacques MORO, Yves BRAULT, Ginette LE CREURER, Michel GUYOMARD, Thierry CONNAN, Isabelle LE CHANU, Anne BROUDIC, Christophe CLAVIEN, Carol DUJARDIN-BASQUE, Gérard PIRIOT, Jérémy CABOURG, Jérôme PERAIS, Roselyne HERVE, Tiphany PASTOL, Tifenn BESSON, Manon AUBIN, Nicolas JEZEQUEL, Julien LE MEHAUTE
- **Absents représentés** : Alain TREPARD VIOLON donne procuration à Olivier BOISSIERE, Sophie GUENO donne procuration à Tifenn BESSON,
- **Absente :** Rosa DE FARIA
- **Secrétaire de Séance** : Géraldine LE LAY

142. INFO AU CONSEIL MUNICIPAL : VIREMENT DE CREDIT AU TITRE DE LA FONGIBILITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5217-10-6 DU CGCT

Vu la délibération n°28-03-2025-2025 du 6 mars 2026, donnant délégation de pouvoir au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement, soit un plafond de 313 280.25€ en fonctionnement et 308 894.03 € en investissement.

Par délibération 32-03-2026, le conseil Municipal a approuvé la participation au capital de la société de projet constituée pour porter le développement, le financement et la construction du projet de ferme solaire.
Afin de permettre le paiement de la participation de la commune, d'un montant de 200€ correspondant à 200 actions de 1€, il a été nécessaire d'effectuer un virement de crédit au titre de la fongibilité :
Le virement de crédit suivant a été effectué :

- Diminution de 200€ l'article 2158 « autres installations, matériel et outillage technique »
- Augmentation d'autant de l'article 261 « Titres de participation »

Le solde des virements de crédits réalisés au titre de la fongibilité après cette décision est le suivant :

Dépenses imprévues en fonctionnement	313 280.25€
Dépenses imprévues en investissement	237 694.03 €

Le 4 septembre 2026

La Secrétaire,

Géraldine LE LAY

COMMUNE CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT CÔTES D'ARMOR

Le Maire,

Olivier BOISSIERE